



La Rozavère

SPAH Rozavère • Lausanne

Structure de préparation et d'attente à l'hébergement

Aspects financiers et pratiques

Édition 2022

SOMMAIRE

Notre fondation

3

Aspects financiers

4

Aspects pratiques

6

Contacts utiles et mémentos

7

NOTRE FONDATION

Préambule

L'histoire de La Rozavère remonte à plus d'un siècle. Depuis sa création en 1887 et au fil des ans, sa mission première a évolué. Elle se dirige notamment vers un accompagnement bio-psycho-social de la personne, dispensé par des équipes interprofessionnelles.

La présente brochure a pour but de vous guider sur les aspects financiers et pratiques en vue d'un séjour au SPAH de la Fondation La Rozavère.

Si vous souhaitez une présentation plus détaillée de nos prestations et être informé de l'évolution de nos missions, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.rozavere.ch

ASPECTS FINANCIERS

La facture qui concerne la part de l'assurance maladie aux soins est adressée directement aux assureurs. Celle qui est adressée aux résidents se compose des éléments suivants :

Tarif sociohôtelier (SoHo)

Il couvre entre autres les prestations hôtelières, de l'intendance, du service technique, de l'administration ainsi que les activités organisées au sein du SPAH. L'État a fixé ce tarif à **CHF 175.95/jour**.

Allocation d'imptence

Le montant de l'allocation d'imptence est facturé au résident si ce dernier le touche directement. En effet, conformément aux dispositions de l'État, cette allocation doit être versée à l'institution, car elle sert à couvrir les frais supplémentaires de soin.

Honoraires médicaux et frais de médicaments

Ils sont adressés directement aux assurances par les prestataires de soins. La franchise et la quote-part de l'assurance maladie sont à charge du résident.

Le site internet de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) vous donnera tous les renseignements complémentaires : www.vd.ch.

Dépôt d'argent de poche

Afin de payer les différentes prestations non comprises dans le forfait sociohôtelier (consommations à la salle à manger, coiffeuse, pédicure, sorties...), nous vous prions de faire un dépôt mensuel «argent de poche» par virement. Un décompte est envoyé chaque mois avec la facture.

Impôts

Dès l'entrée au SPAH, il faut demander une modification des acomptes auprès de l'Office d'impôt. Lors de la déclaration d'impôt, les frais sociohôtelières sont déductibles du revenu.

Difficultés financières

Les résidents ayant des difficultés financières pour payer la facture de la fondation peuvent obtenir des prestations complémentaires de l'AVS (PC). Les personnes qui sont au bénéfice de PC à l'entrée au SPAH doivent nous en informer, afin que ces prestations soient réadaptées. Certaines prestations peuvent être couvertes par l'aide de l'État (LAPRAMS). Notre service de facturation est à votre entière disposition pour tout renseignement utile concernant les démarches à entreprendre pour l'obtention des PC ou de l'aide de l'État.

Prestations et participations non comprises dans le forfait sociohôtelier avec indication de nos prix (CHF, TTC)

Nettoyage chimique/Traitement spécial linge délicat	Selon facture fournisseur
Travaux de couture	Selon facture fournisseur
Transport médicalement prescrit (médecin, physio, dentiste...) - l'assurance obligatoire rembourse 50 % du prix de la course, avec une participation maximum annuelle fixée à CHF 500.-	Selon facture fournisseur
Transport privé ou médical assuré par la fondation	Voiture : 0.65/km - Bus : 0.90/km + 30.-/h avec chauffeur seul ou + 50.-/h avec accompagnant
Transport privé ou médical assuré par un tiers (THV...)avec un accompagnant de la fondation	Selon facture fournisseur + 20.-/h pour accompagnant
Moyens auxiliaires adaptés, personnalisés (fauteuil roulant spécial...)	Selon facture fournisseur
Repas, boissons, spectacles hors de l'établissement (cinéma, cirque...)	Selon facture fournisseur
Produits de toilette	Achats effectués par les proches ou selon facture fournisseur
Coiffeur, esthéticienne, pédicure, podologue	Selon facture fournisseur
Téléphone	Facturation d'un forfait unique de 30.- à la mise à disposition d'une ligne Pas de facturation complémentaire
Location TV	30.-/mois (télé-réseau compris) Pas de possibilité d'amener sa propre TV

ASPECTS PRATIQUES

Documents

La liste des documents nécessaires à la préparation de votre entrée vous sera remise en cas d'entrée au SPAH. Notre service de facturation est à votre disposition pour vous aider à les remplir.

Valeurs

Les objets de valeur (montres, bijoux...) et l'argent doivent être remis au personnel soignant pour être déposés dans le coffre. Ils doivent obligatoirement faire l'objet d'un inventaire à l'arrivée. Une assurance doit être conclue personnellement par le résident, s'il possède des objets de plus de CHF 1'000.-. Si la personne souhaite porter ses bijoux, elle devra signer une décharge.

Courrier

Le résident ou son répondant administratif est en charge de faire les modifications nécessaires auprès de la poste pour l'acheminement du courrier. Il en est de même si vous souhaitez que votre répondant le reçoive directement chez lui. Nous pouvons également le renvoyer au répondant. Dans ce cas, les frais y relatifs vous seront facturés.

Fumée

Il est strictement interdit de fumer dans tout le SPAH. Le seul endroit autorisé est l'espace fumeurs extérieur.

Wifi

Une connexion wifi est offerte.

Soins médicaux

Le libre choix du médecin est garanti. Physiothérapeute, dentiste et podologue sont à disposition sur demande.

Nous avons un partenariat avec le cabinet dentaire Sourions. Le cabinet dentaire est sur place.

Soins esthétiques et de bien-être

Prière de vous adresser à l'équipe d'accompagnement.

Coiffeuse

Une coiffeuse est à disposition sur rendez-vous. Prière de vous adresser à l'équipe d'accompagnement.

Cérémonies religieuses

Les résidents ont accès aux cérémonies et activités organisées : cultes, messes, lectures et partages bibliques...

Des aumôniers sont également à disposition des résidents pour des visites individuelles sur demande.

Repas

Les résidents mangent dans la salle à manger du SPAH. Les proches qui désirent manger avec un résident doivent obligatoirement réserver 24 h avant.

CONTACTS UTILES ET MÉMENTOS

Contacts utiles

(Horaire central téléphonique : de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h 30)

Lorenzo Picariello, directeur général	058 211 70 02	lorenzo.picariello@rozavere.ch
Réception	058 211 70 00	reception@rozavere.ch
Administration/Facturation	058 211 70 60	facturation@rozavere.ch
Responsable animation	058 211 70 94	
Directeur accompagnement	058 211 70 03	
Infirmier-chef SPAH	058 211 74 01	

Mémentos

Ils donnent diverses informations concernant le financement des séjours en EMS et les numéros suivants sont disponibles à notre réception ou sur le site de l'État de Vaud (www.vd.ch). Certains numéros ne sont plus disponibles.

Mémento no 1	L'EMS... quand on ne peut plus rester chez soi...
Mémento no 2	J'entre en EMS, comment payer ? + annexe
Mémento no 3	J'entre en EMS, comment pourra vivre mon conjoint à domicile ?
Mémento no 4	J'entre en EMS, est-ce qu'on va me prendre toute ma fortune ?
Mémento no 5	J'entre en EMS, quelles sont les conséquences d'une donation à mes enfants ?
Mémento no 6	J'entre en EMS, 10 questions, 10 réponses
Mémento no 7	La facture de l'EMS
Mémento no 12	Je suis répondant d'une personne hébergée en EMS ou en home non médicalisé



La Rozavère

Fondation La Rozavère
Chemin de Rovéréaz 23
Case postale 91
1000 Lausanne 10
Tél. +41 58 211 70 00
www.rozavere.ch

